

ZAG SKIS SARL
2100 Route d'Argentière
74400 Chamonix Mont-Blanc
04 50 34 75 78
antoine@zagskis.com

REGLEMENT BANZAG – CHAMONIX 2018

1 CALENDRIER : L'édition 2018 du BanZAG – Chamonix aura lieu le samedi 3 mars 2018 sur le domaine du Tour – Balme.

2 PARTICIPATION : L'épreuve est ouverte à toutes et à tous, licenciés ou non, âgés de 18 ans minimum. Les mineurs doivent obligatoirement obtenir une autorisation d'un tuteur légal pour participer. Ce dernier devra obligatoirement être présent lors du riders meeting avec une pièce d'identité sans quoi le mineur ne pourra prendre le départ de la course (mineur âgé de 15 ans minimum au jour de la course).

Le BanZag peut être réalisé en ski ou splitboard. Le même engin de glisse doit être utilisé à la montée et à la descente. L'Organisation se réserve la possibilité de disqualifier le participant changeant de matériel entre les deux épreuves.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident matériel ou corporel pouvant survenir aux concurrents et des suites éventuelles qui pourraient en découler ; en cas de dommage causé par un participant à un autre participant ou à un tiers, ainsi qu'en cas de perte ou de vol d'effets personnels.

3 ENGAGEMENTS : Le prix de l'inscription est de 50€ TTC et de 35€ TTC pour les participants ayant déjà leur forfait ski pour accéder au domaine du Tour. L'inscription se fait uniquement sur le site : <http://banzag.com/> (et non par chèque ou virement) et ne sera validée qu'une fois payée. Toute inscription non accompagnée du paiement de l'engagement ne pourra être prise en compte. Le nombre de concurrents admis à participer à l'épreuve est fixé à 150 participants. Les engagements seront clos sans préavis lorsque le nombre maximum de concurrents admis à participer sera atteint.

4 LES DOSSARDS : Seuls les porteurs du dossard officiel pourront participer à l'épreuve. Les dossards seront à retirer le samedi 3 mars 2018 entre 7h00 et 8h30 du matin à la Haute Café, 2100 Route d'Argentière, 74400 Chamonix. Lors du retrait du dossard, chaque concurrent devra remettre son bulletin d'inscription composé du règlement « lu et approuvé » signé, de la décharge « lue et approuvée signée et présenter une pièce d'identité. Aucun dossard ne sera remis après le samedi 3 mars 2018 – 8h30.

5 REMONTEES MECANIQUES : Les concurrents, munis de leur dossard, se verront remettre un forfait strictement personnel, fourni par la Compagnie du Mont Blanc, valable uniquement le jour de l'épreuve. Ce forfait sera remis aux participants en même temps que les dossards. Le Comité d'Organisation du BanZag décline toute responsabilité pour tous dommages causés ou subis à l'occasion ou durant le transport et jusqu'au point de départ de la course.

6 DEPART : Le départ se fera par vagues de 5 à 10 personnes tirées au sort qui partiront pour une recherche DVA chronométrée. Dès la balise trouvée, le groupe de 5 à 10 personnes pourra s'élancer pour la montée. Les départs des poules seront espacés de 5 à 10 minutes. La descente se fait individuellement. Le départ se fera par tirage au sort à la montée puis par ordre d'arrivée pour la descente. Les horaires de départ pourront être modifiés selon les conditions. Le départ est initialement prévu à 9h00 pour la première vague. Tout coureur mettant plus de 1h à atteindre la zone « ski sur sac » sera disqualifié de la course et devra rejoindre directement la zone de départ sur la zone débutante du Tour. Tout coureur mettant plus de 2h à effectuer la montée se verra disqualifié et privé de descente dans la zone de course ; il devra rejoindre le domaine skiable par ses propres moyens. Une fois la disqualification effective l'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident matériel ou corporel pouvant survenir aux concurrents et des suites éventuelles qui pourraient en découler ; en cas de dommage causé par un participant à un autre participant ou à un tiers, ainsi qu'en cas de perte ou de vol des effets personnels.

7 PARCOURS : Cette course se déroule sur le domaine du Tour. Le départ est prévu sur la zone « débutant » au pied du domaine du Tour. La montée sera matérialisée par des jalons. Interdiction de traverser la zone de montée à la descente sous peine de disqualification. Les dangers importants, tels que barres rocheuses ou rochers situés dans l'axe des trajectoires habituelles, pourront être balisés ou signalés. Ce balisage, implanté en site de haute montagne, ne pourra être ni intégral, ni exhaustif. Le choix de l'itinéraire est sous la responsabilité de chacun, les coureurs sont informés des risques d'accidents graves inhérents aux courses de haute montagne.

Aucune assistance ou aide extérieure durant la course n'est autorisée, à l'exclusion de l'assistance médicale mise en place par l'organisateur.

Une recherche DVA sera chronométrée et le temps de la recherche sera ajouté au chrono de la montée. Pour accéder au podium il est obligatoire de participer à l'animation DVA.

8 RECONNAISSANCE : La reconnaissance du parcours est vivement conseillée. La reconnaissance est libre et sous la seule responsabilité des participants. Elle peut être effectuée, au plus tard, la veille de l'épreuve. Aucune reconnaissance ne sera tolérée le jour de l'épreuve.

9 ETAT DU TERRAIN : Le terrain ne fera l'objet d'aucune préparation particulière, et sera livré aux concurrents dans les conditions imposées par la météo et l'état de la neige. Inversement, si au contraire, quelle qu'en soit la raison, une partie du terrain avait fait l'objet d'une préparation, les concurrents ne pourront élever aucune contestation quant à l'existence de cette préparation et ses conséquences sur la skiabilité du manteau neigeux qui en résultera.

En cas de risque d'avalanche anormal, l'organisation pourra décider, jusqu'au dernier moment ainsi que durant l'épreuve, d'annuler ou d'interrompre celle-ci pour raison de sécurité.

10 SÉCURITÉ : Samedi 3 mars 2018 à 7h30 un Riders Meeting aura lieu sur le lieu de départ de l'évènement, avec un briefing sécurité. Le port du casque homologué est obligatoire à la descente.

En raison du risque d'avalanche inhérent à la haute montagne, le port du kit D.V.A. (Détecteur de Victime en Avalanche) d'une pelle et d'une sonde est rendu obligatoire. L'organisation insiste sur le fait qu'il vous appartient de vérifier le bon fonctionnement de votre appareil avant le départ de la course. Des vérifications pourront être faites avant le départ, si votre matériel n'est pas en état de marche cela entraînera une disqualification et l'inscription sera non remboursable le cas échéant. Les secours sont organisés et mis en place sous la responsabilité du directeur de sécurité et de la chamoniarde avec une possibilité d'intervention du PGHM ou de CMBH.

11 ETHIQUE : Vous évoluez sur des terrains montagneux et en altitude. Nous vous demandons de respecter ces espaces sauvages. Ne rien jeter au sol. Lors de vos reconnaissances nous vous demandons de respecter les autres usagers de ces mêmes espaces.

12 SANCTIONS : Toute infraction aux règles précédemment citées ou tentative de fraude, de même que tout comportement contraire à l'esprit sportif, ou la tenue de propos incorrects envers l'organisation ou l'un de ses membres, pourront entraîner la disqualification du ou des coureurs concernés.

13 CHRONOMETRAGE : Un système de chronométrage professionnel est mis en œuvre. Cependant des erreurs peuvent survenir. L'organisation décline toute responsabilité en cas de problème de chronométrage. Votre attention est tout particulièrement attirée sur le principe d'avoir à tout moment de la course et lors du passage de l'arrivée, une excellente lisibilité de votre dossard. Chaque concurrent devra impérativement montrer son dossard au passage de la ligne.

14 CLASSEMENT : Un classement général composé d'un podium à 3 marches sera établi. Une récompense sera donnée à la première femme.

15 PODIUM : Chaque participant promu s'engage à respecter les partenaires et sponsors du BanZAG lors de la montée sur le podium. Seules les marques partenaires du BanZAG seront visibles lors de la remise des prix.

16 ASSURANCES : Le prix de l'inscription comprend un forfait avec l'assurance HennerSports. Il revient pour chaque coureur de vérifier s'il est personnellement assuré pour participer à ce type d'épreuve.

17 ANNULATION : L'organisation se réserve le droit de modifier le présent règlement et de reporter ou

d'annuler l'épreuve, notamment en cas de mauvaises conditions météorologiques ou d'instabilité du manteau neigeux. En outre, l'épreuve ne pourra pas avoir lieu ou pourra être interrompue si les conditions météorologiques ne permettent pas le décollage et l'intervention des secours hélicoptés.

18 ARRET DE LA COURSE : L'organisation se réserve le droit d'arrêter définitivement la course en cas de force majeure.

19 REMBOURSEMENT : Si l'épreuve ne peut avoir lieu pour l'une des raisons indiquées ci-dessus, ou en cas de force majeure, le prix des engagements ne sera pas remboursé. De même si la course a lieu le 4 mars et non le 3 mars, les participants ne pourront faire aucune réclamation d'indemnité. De même, aucune indemnité de quelque nature que ce soit ne pourra être demandée, quel qu'en soit le fondement juridique. En outre, les forfaits de ski ne seront pas remboursables, même s'ils n'ont pas été utilisés.

20 CONTESTATIONS : Toute contestation dirigée contre l'organisation, ou relative à l'application du présent règlement, sera portée devant les juridictions françaises compétentes. Le présent règlement, de même que les engagements, sont expressément soumis au droit français, quels que soit la nationalité des participants et le lieu de souscription des engagements. La version française du présent règlement faisant foi.

Toutes les pages de ce règlement doivent être paraphées. Le règlement doit être signé avec la mention « lu et approuvé » apposée par chaque parti. Sans quoi le contrat ne sera pas valide et le participant ne sera pas autorisé à participer au BanZAG – Chamonix.

L'organisation
ZAG SKIS

Le participant
Nom et Prénom :

Mention « lu et approuvé »

Mention « lu et approuvé »

Signature :

Signature :